



# Discours de Denis Boutin

05.11.2020

## L'OBSESSION SÉCURITAIRE

### Communiqué LDH

Une fois de plus, le Parlement examine une proposition de loi présentée par des députés de la majorité gouvernementale « *relative à la sécurité globale* » qui s'inscrit dans le sillage sécuritaire des abondantes réformes des dernières années et des recours successifs à l'état d'urgence. Alors que cette proposition de loi porte lourdement atteinte à des libertés et droits fondamentaux, elle est l'objet d'une procédure accélérée qui évince, de fait, le rôle législatif des parlementaires.

Ce texte prévoit d'étendre aux polices municipales, sous le seul contrôle des maires, des compétences de la police nationale sur des missions de police judiciaire pour la constatation d'un nombre accru de contraventions (notamment au Code de la route, avec possibilité de demande de mise à la fourrière) et même de délits. Ils pourront aussi procéder à des contrôles d'identité et à des saisies au risque d'amplifier les abus et détournements déjà dénoncés.

De plus, il organise une privatisation de la police en contradiction flagrante avec les normes constitutionnelles en déléguant aux agents privés de sécurité des pouvoirs réservés à la police judiciaire comme la verbalisation d'infractions et le relevé d'identité pouvant conduire à la rétention de la personne contrôlée.

Allant encore plus loin dans la surenchère sécuritaire, la proposition de loi prévoit d'instaurer une surveillance généralisée de l'espace public, en autorisant l'Etat à utiliser des drones avec caméras, visant explicitement le contrôle de tous les manifestants.

Alors que depuis 2016 les images des « caméras mobiles » portées par les policiers étaient uniquement utilisées a posteriori pour éclairer des faits contestés, l'article 21 de la loi « sécurité globale » permettrait leur utilisation immédiate et une analyse automatisée pour reconnaître en temps réel l'identité de tous les manifestants (reconnaissance faciale) avec le risque d'arbitraire par des gardes à vue préventives ou l'empêchement de se joindre au cortège au mépris de la liberté de manifestation.

Enfin, le texte prévoit la pénalisation de la diffusion d'images de policiers ou de gendarmes agissant dans le cadre de leurs missions d'ordre public, portant atteinte à la nécessaire transparence de ces opérations. Une telle mesure, si elle était adoptée, avec des sanctions très lourdes (1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) empêcherait tout contrôle citoyen, voire le travail des journalistes, en favorisant l'impunité d'auteurs de violences policières.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle les parlementaires à rejeter cette

démocratie libérale et de la nécessaire confiance à avoir envers la puissance publique.

Ce risque de tensions et de divisions est accru avec le projet de loi « confortant les principes républicains », promis par le président Macron depuis plus d'un an pour lutter à l'époque contre les « séparatismes » et les terreaux du terrorisme.

Il part du constat de carences de la République qui ont laissé prospérer des pratiques et des actes contraires à ses valeurs et à ses lois. Elles sont en effet à combattre sans faillir. L'application stricte des textes multiples en vigueur permet déjà d'agir efficacement. Ainsi, sans attendre cette loi, en affichage médiatique d'une réaction ferme après les horribles attentats de Conflans et de Nice, le gouvernement a pu dissoudre des associations, fermer des lieux de culte et des établissements scolaires. On peut s'étonner qu'il ne l'ait pas fait plus tôt, révélant ici de graves défaillances de l'Etat. On aurait pu espérer des mesures positives pour y pallier, renforcer les contrôles des écoles privées, redéployer des services publics sur tous les territoires, lutter contre les discriminations et les injustices, renforcer les outils d'accompagnement social et pédagogique et soutenir les associations qui agissent au quotidien pour l'égalité des droits.

Hélas, au fil de cinquante-sept articles très techniques, le projet développe une approche exclusivement répressive, une lecture restrictive de la laïcité qui s'apparente plus à une philosophie concordataire qu'à celle de la loi de 1905, en pointant l'islam, soumis à des contraintes spécifiques en dépit de prévenances formelles. Il confirme une volonté du pouvoir en place d'imposer sa vision de la République avec, là encore, de nombreuses libertés fondamentales qui seraient atteintes : les libertés d'association, d'expression et de culte, notamment.

Ce projet d'ensemble est mortifère avec sa surenchère prévisible et incontrôlable lors de son examen parlementaire qui cherchera à aller encore plus loin dans l'interdit, le contrôle moral et social, attisant les passions et les divisions au sein d'une société française dont l'unité est déjà fragilisée.

Face au terrorisme et à ses ferments, l'autoritarisme est une impasse. Notre démocratie, notre Etat de droit, nos libertés, la promotion partout de l'égalité réelle entre toutes et tous, quelles que soient nos origines et nos convictions, sont justement les forces que les ennemis de la République veulent atteindre. Ne leur cédon rien.

*Paris, le 27 novembre 2020*

**Malik Salemkour, président de la LDH**